

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le 11 juin, à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Date de la convocation :  
5 juin 2020

Date d'affichage :  
5 juin 2020

**Objet**

N° 20.06.11.01-004  
Formation des commissions  
municipales et élection de  
leurs membres

**Présents** : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Patrick DAUPHIN, Françoise CASTEL, Vincent LOBY, Delphine ALLEGRE, Marion GUILLAUD, Christian JOLY, Jihane THELU, Olivier PEANNE, Aurélie SOUBESE, Mikael CIMINO, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO, Sébastien TEULE

**Absents** : Corinne MANCICIDOR, Dominique PERRON

**Procuration** : /

**Secrétaire de séance** : Marion GUILLAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-22, Considérant qu'en application des dispositions du CGCT, le Conseil Municipal peut former des Commissions présidées de droit par Madame le Maire dont la composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

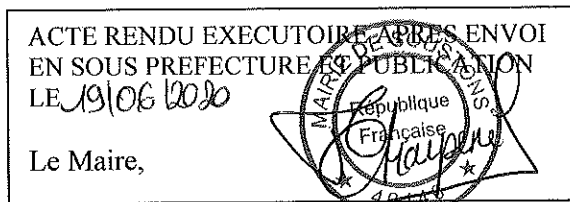
- de former les Commissions suivantes
  - Commission « Finances »
  - Commission « Economie, tourisme »
  - Commission « Urbanisme »
  - Commission « Action sociale et solidarités »
  - Commission « Travaux et patrimoine communal »
  - Commission « Sécurité »
  - Commission « Petite enfance, enfance et jeunesse »
  - Commission « Culture »
  - Commission « Sports »
  - Commission « Citoyenneté »
  - Commission « Communication »
  - Commission « Environnement »
- de procéder à l'élection des membres des commissions à main levée ;
- de procéder à l'élection des membres
  - Commission « Finances »
- Après élection, les membres sont :
  - Alain Caunègre
  - Isabelle Labeyrie
  - Isabelle Mainpin
  - Aurélie Bernède
  - Marion Guillaud
  - Olivier Peanne
  - Aurélie Soubeste
  - Sébastien Teulé

- Commission « Economie, tourisme »
    - Après élection, les membres sont :
      - Alain Caunègre
      - Aurélie Bernède
      - Corinne Mancidor
      - Jean Bouhain
      - Michel Castets
  - Commission « Urbanisme »
    - Après élection, les membres sont :
      - Alain Caunègre
      - Michel Castets
      - Isabelle Mainpin
      - Patrick Bedat
      - Sébastien Faissolle
      - Sandra Tollis
- Mikaël Cimino  
- Olivier Peanne  
- Elodie Montero  
- Sébastien Teulé
- Michel Destenave  
- Jihane Thelu  
- Elodie Montero  
- Aurélie Soubeste  
- Sébastien Teulé

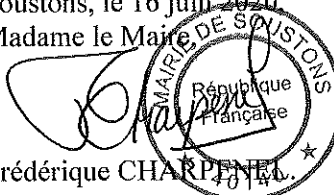
Il est précisé, en application de l'article L 2121-22 du CGCT :

- que ces commissions seront convoquées par Madame le Maire dans un délai de huit jours suivant leur nomination,
- que lors de cette première réunion les commissions désigneront un vice-président qui peut les convoquer ou les présider si Madame le Maire est absente ou empêchée.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Soustons, le 16 juin 2020  
Madame le Maire



Frédérique CHARPENEL